

www.les-graines.ch

Conditions générales à l'atelier de jeux en forêt « Les Graines, entre cimes et racines »

L'atelier de jeux est à but non lucratif et non subventionné. Nos tarifs sont calculés au plus juste. Le contrat et la fiche d'informations personnelles de l'enfant doivent nous être retournés, datés et signés.

Inscription

1. La demande d'admission **doit être signée par le représentant légal.**
2. **L'inscription de votre enfant se fait pour une année scolaire complète:** d'août à juin. Selon la situation, nous ne sommes pas fermés à une entrée en cours d'année.
3. Si pour une raison quelconque l'enfant doit quitter l'atelier de jeux avant la fin de l'année scolaire, **le départ devra être annoncé au minimum 1 mois à l'avance par écrit.** Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour le mois est due.
4. **Un goûter est offert à chaque sortie en forêt.** Il sera, dans la mesure du possible, préparé sur le feu et avec les enfants.
5. L'atelier se réserve **le droit de résilier avec effet immédiat** ou pour la fin d'un mois le contrat en cas de non-respect grave et répété du présent règlement.

L'enfant

1. Nous accueillons les enfants âgés de **30 mois à 8 ans.**
2. **Les enfants qui ont encore besoin de langes** et de lingettes humides sont priés de venir avec.
3. **Les enfants inscrits doivent être assurés contre la maladie et les accidents et couverts par une assurance RC.**
4. **Les enfants malades ne sont pas admis à l'atelier de jeux,** ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être.
5. **Pour les maladies, allergies et autres spécificités** liées à votre enfant, nous vous laissons le soin de remplir le document « fiche personnelle »

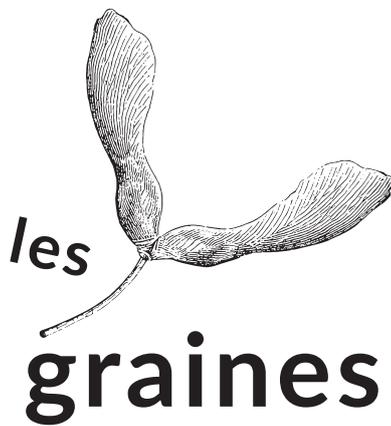
Horaires et lieux

6. **Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant** au groupe de jeux en forêt.
7. Pour le lieu de rendez-vous des enfants un plan vous sera donné ultérieurement.
8. **Il est impératif d'être ponctuel.** 8h30 et 11h30 La Ferrière, 14h00 - 17h00 La Chaux-de-Fonds et Saignelégier.
9. **L'atelier de jeux se réfère aux vacances scolaires de la commune de l'atelier.**
10. L'atelier de jeux en forêt **est fermé durant les vacances scolaires** ainsi que tous *les jours fériés officiels de la commune de l'atelier.*
11. **Les absences doivent être annoncées,** si possible, la veille par téléphone ou SMS aux responsables de l'atelier. Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.
12. En cas de **conditions météorologiques vraiment extrêmes:** l'atelier peut être déplacée dans un endroit sans danger voir même annulé. Les parents seront avertis la veille. En cas d'annulation, il sera remplacé dans la mesure du possible.

Tarifs

13. Les tarifs sont les mêmes pour chaque mois de l'année y compris les mois avec des vacances. **Seuls les mois de juillet et d'août sont modifiés.** (juillet CHF 0.-, août demi-prix)

Finance d'inscription	CHF 30.- par année
Une demi-journée par semaine	CHF 120.- par mois
Deux demi-journées par mois	CHF 60.- par mois
Mois d'août	demi-prix



entre cimes
et racines

www.les-graines.ch

14. **L'inscription est effective après le versement de la finance d'inscription** (frais administratifs annuels) Elle est valable pour toute l'année scolaire en cours, et n'est pas remboursable
15. **Le paiement doit être réglé au début de chaque mois (jusqu'au 10 du mois),** sauf août. Si cette condition n'est pas respectée, des frais de rappel pourront être facturés.
16. **Les paiements se font par virement bancaire:**
IBAN: CH70 0839 0035 4995 1000 5
Les Graines
2333 La Ferrière

(Merci d'éviter la poste qui demande des frais supplémentaires...)

Equipement

1. **Il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais habits!** Nous sommes dehors par tous les temps et vos enfants ne seront freinés qu'en cas de danger. Sauter dans les flaques, se rouler dans la neige, marcher dans la boue... fait partie de l'exploration. **Les enfants mal équipés peuvent être refusés.**
2. Nous voulons aussi vous rendre attentifs à la présence d'éventuelles tiques. C'est pour cela que nous conseillons toujours de *mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes* (même par temps chaud).

Sécurité

1. Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants et de les confier aux personnes responsables de l'atelier. **Ils sont tenus d'avertir si une tierce personne vient le chercher.**
2. **En cas de maladie ou d'accident lors de la présence à l'atelier,** nous prendrons directement contact avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant.
3. **L'atelier décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel de l'enfant.**
4. **Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant** en rentrant à la maison après l'atelier. Par ces quelques mesures on arrive à bien se protéger contre les morsures de tiques.

—> **Je certifie avoir lu les conditions générales de l'atelier en forêt
« les Graines »**

—> **J'approuve les conditions générales de l'atelier en forêt**

Signature

Lieu et date